

Association *S.A.P.E*

N°Siret : 912 089 034 00017



Stop Aux Projets Eoliens

Et

Savoir Apprendre Partager Ecouter

51230 Pleurs

Membre du collectif

Ecep51



www.ecep51.fr

Le 27 janvier 2023,

A Pleurs,

Objet : Projet Eole de la Vaure

Mesdames Coulmier et Penasse, Commissaires-Enquêteurs,
Monsieur Couchon, Commissaire-Enquêteur,

Voici un énième projet qui envahit notre territoire, 18 aérogénérateurs et 7 postes de livraison viennent s'ajouter aux innombrables parcs autour de Fère-Champenoise. Et ce, malgré les recommandations de l'Ae qui enjoint les acteurs de la filière à prendre en compte la saturation et donc stopper l'installation de nouveaux parcs sur ce secteur.

En conclusion, la saturation du secteur en éolien est atteinte selon l'Ae :

- pour la biodiversité, les couloirs de migration des oiseaux étant affectés dans ce secteur ;
- pour le paysage, en particulier par un avancement marqué du front d'éoliennes vers les villages et vers le Bien Unesco ;
- pour les nuisances de voisinage, en particulier sur le bruit.

L'Ae recommande aux acteurs de l'aménagement du territoire, de l'énergie et de la préservation de l'environnement de reconnaître la saturation territoriale en éoliennes et de porter ce secteur en zone non favorable à de nouveaux parcs dans l'atlas en cours d'élaboration.

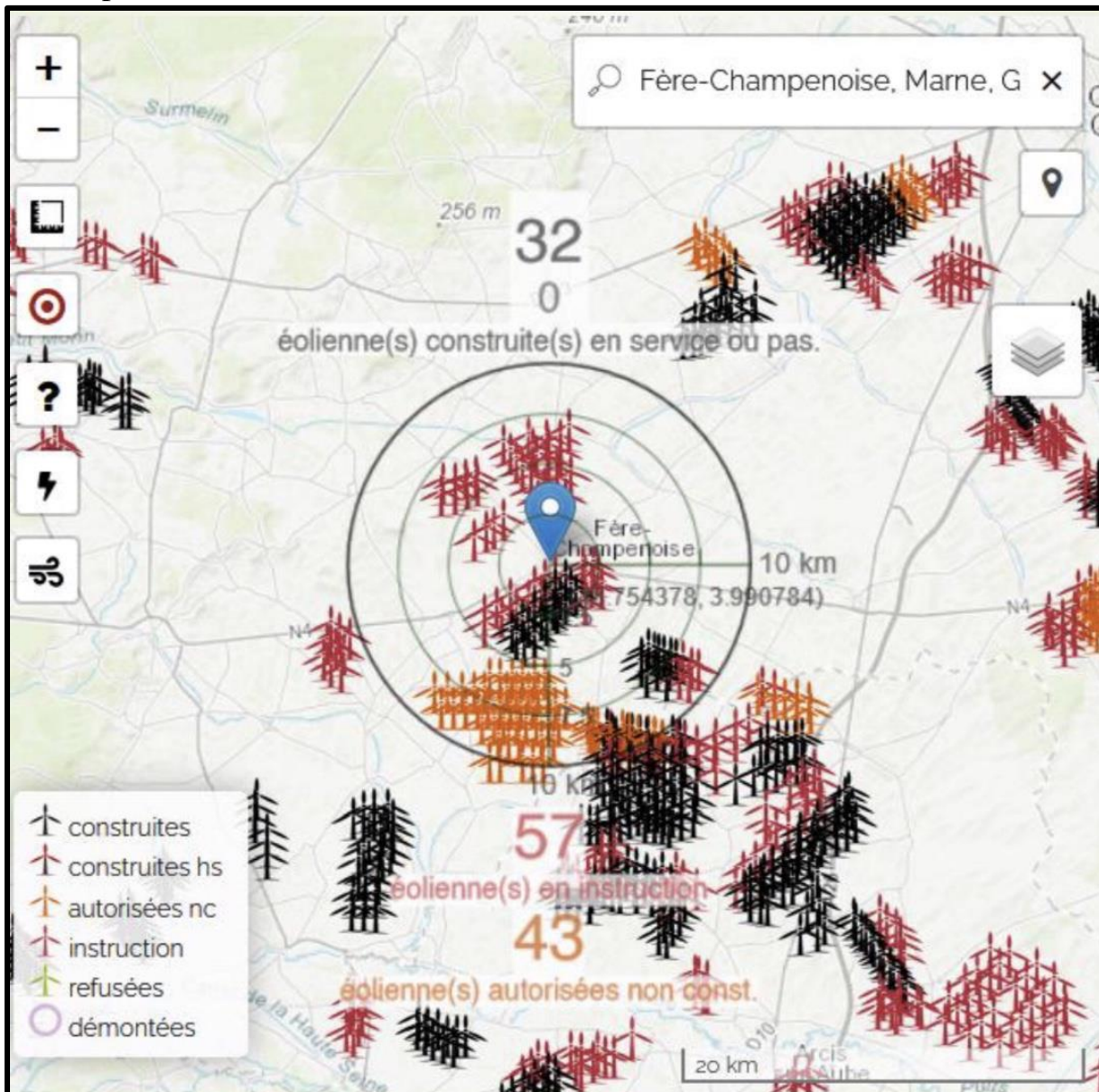
L'Ae recommande par ailleurs au Préfet de ne pas autoriser le projet tant que le pétitionnaire n'aura pas reconsidéré sa localisation.

L'Ae rend un avis court et ciblé sur les insuffisances majeures du projet au regard de l'environnement.

A terme, ce ne sont pas moins de 132 éoliennes qui vont envahir le secteur dans un rayon de 10km autour de Gourgançon.

Comment peut-on laisser dénaturer notre territoire de cette façon ?

Carte : parcs à terme.



Euvy, Corroy, Semoine et Gourgançon sont littéralement encerclés.
Stoppons cette gabegie !

Pièce 3.4a : Etude écologique

2. CONTEXTE ÉOLIEN

Le projet de parc éolien de « La Vaure » est localisé au sein d'un contexte éolien relativement dense.

En effet, au sein du périmètre éloigné :

- 28 parcs éoliens sont actuellement en exploitation ;
- 14 projets ont été accordés ;
- 20 projets sont actuellement en instruction.

À échelle plus restreinte, il est possible de constater que huit parcs sont localisés au sein du périmètre élargi :

- Le parc éolien de Fereole ;
- Le parc éolien du mont Grignon ;
- Le parc éolien du sud Marne ;
- Le parc éolien du mont de Bézard ;
- Le parc éolien du village de Richebourg ;
- Le parc éolien de Corroy
- Le parc éolien des Hauts Moulins ;
- Le parc éolien de Champfleury

Le promoteur déclare le secteur « relativement » dense.

On croit rêver !

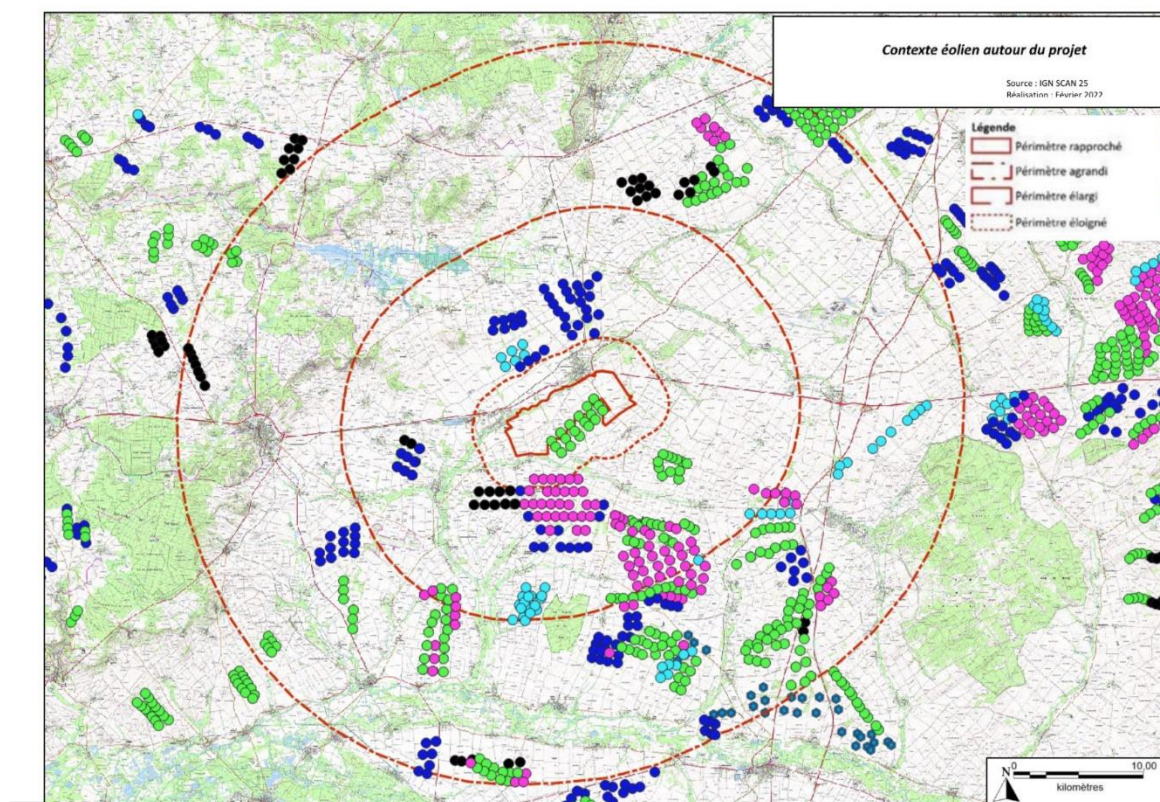
Il minimise la prolifération, l'envahissement, la saturation.

Le secteur n'est pas « relativement » dense, il est « *intensément* » dense.

C'est indéniable.

Qui va agir et stopper cette dégradation irréversible de la Marne qui a largement pris sa part dans le développement éolien imposé ?

Carte 8 : Contexte éolien au sein du périmètre éloigné



Le CERE | Contexte Éolien 27

La multiplicité de tous ces parcs sur ces espaces agricoles entraîne une artificialisation des terres pour des décennies et gangrène considérablement le paysage.

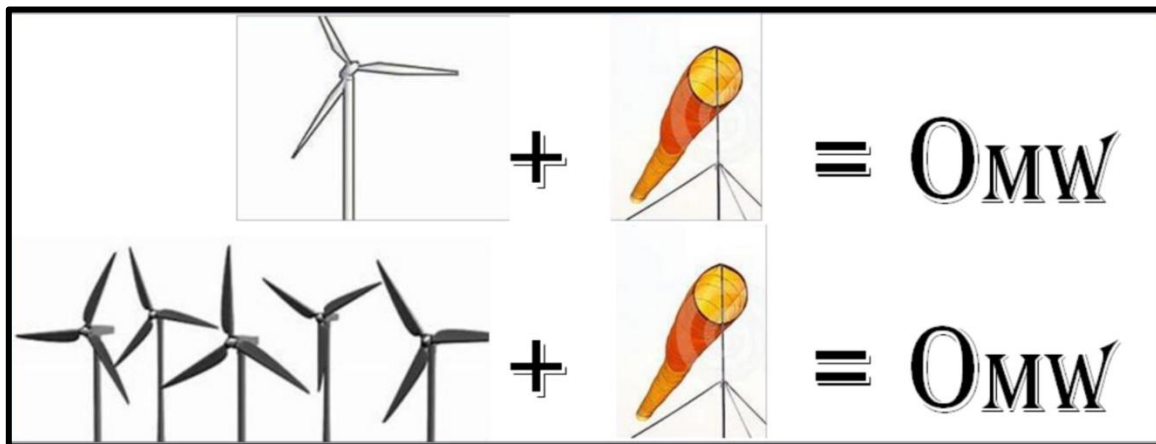
Insidieusement, cela a un impact sur la biodiversité et pour le projet éole de la Vaure, cela entraîne un risque pour le busard saint martin, la caille des blés et surtout l'oedicnème criard (pendant sa période de reproduction.)

Il est stupide de sacrifier la nature sur l'autel du climat car les espaces naturels sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre les causes et les effets des changements climatiques.

Quand va-t-on enfin prendre en compte l'effet dévastateur de tous ces parcs ?

Cette énergie intermittente et non-pilotable justifie-t-elle l'industrialisation de nos terres ?

On sait que la production des éoliennes est intermittente. Elle dépend du vent et non de leur gigantisme ou de leur nombre. Doubler, tripler et même quadrupler, ne changera rien à cet état de fait.



C'est une énergie utilisée en temps réel et donc quand il n'y a pas de vent ... il n'y a pas d'électricité !

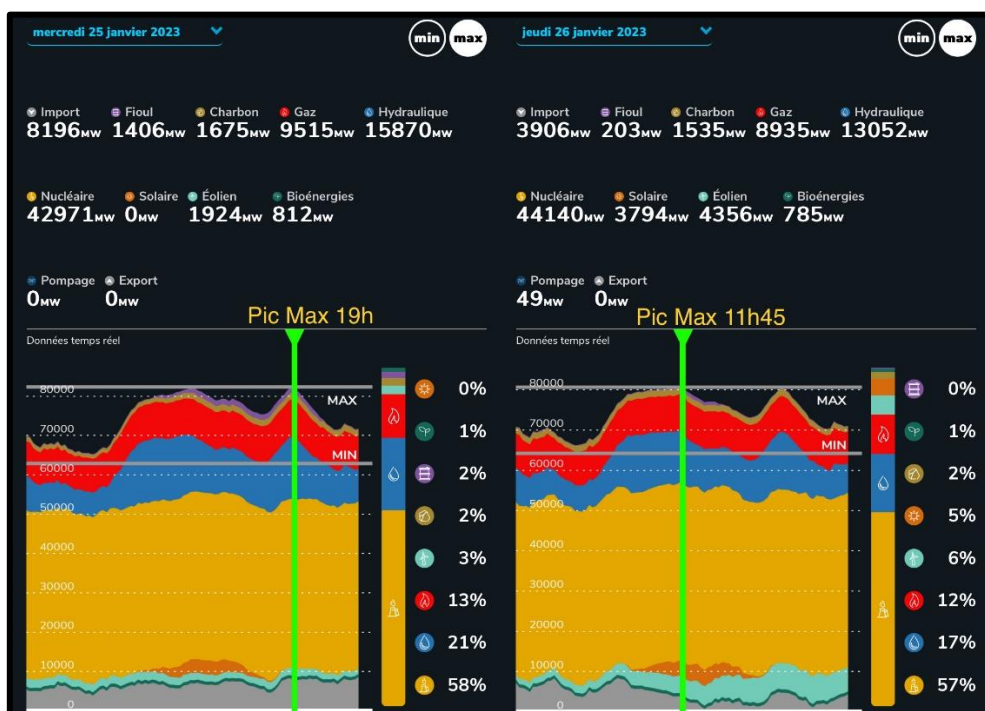
Couvrir la France d'éoliennes ne changera pas l'inefficacité d'une production aléatoire.

- les EnR intermittentes ne décarbonent pas notre mix électrique, du moins en France.
- elles ne garantissent pas notre sécurité d'approvisionnement.
- elles ne sont pas compétitives.
- elles ne respectent pas l'environnement.

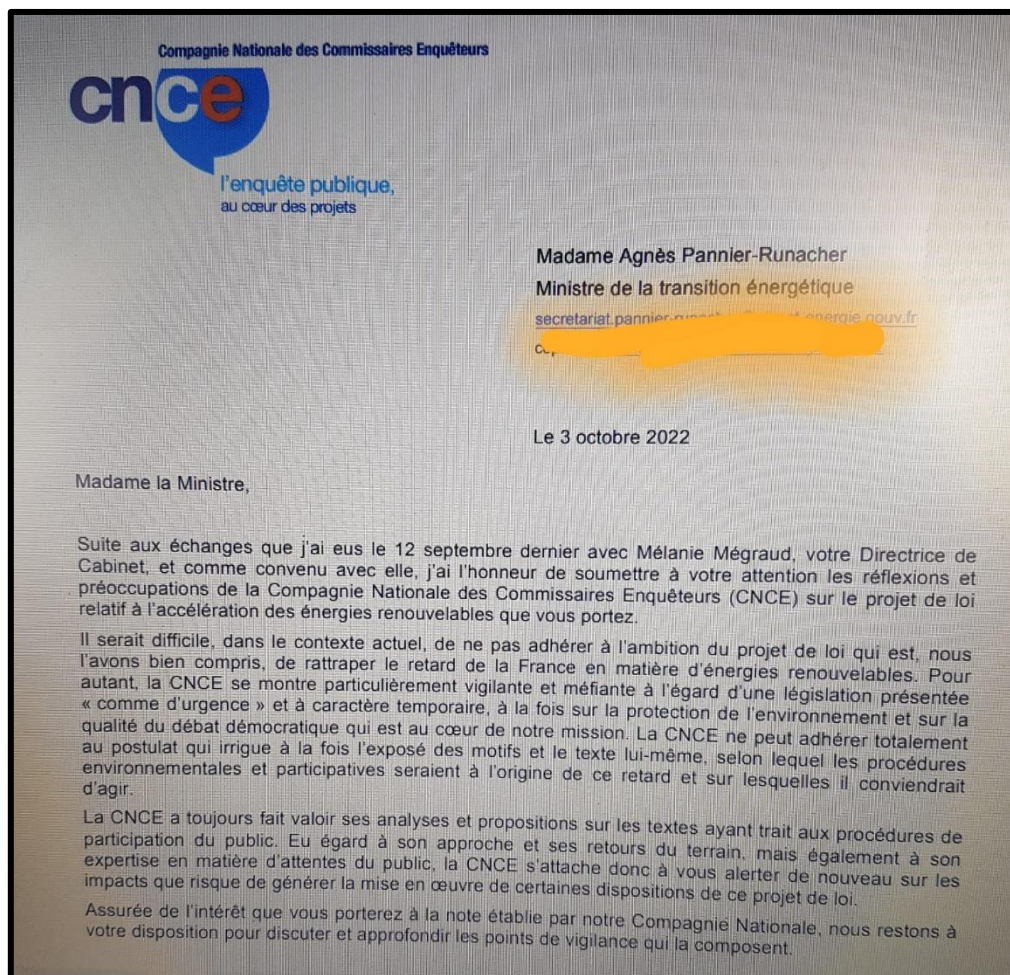
<https://cereme.fr/wp-content/uploads/2022/10/Note-de-positionnement-duCereme-sur-le-projet-de-loi-28092022.pdf>

Sur le tableau suivant de RTE comparant le mercredi 25 janvier 2023 (pic max à 19h) et le jeudi 26 janvier 2023 (pic max à 11h45), vous pouvez constater la courbe irrégulière de l'éolien d'un jour à l'autre.

Combien faudra-t-il d'éoliennes pour pallier cette intermittence ?



Pour finir, l'organisation de consultation locale au sein des communes avant toutes délibérations autorisant une étude d'impact devrait devenir systématique. Ce ne serait rien qu'un avis consultatif, mais cela montrerait le choix réel de la population. Et non pas les intérêts d'une minorité. La CNCE a adressé un courrier en date du 3 octobre 2022 afin d'alerter la Ministre de la transition énergétique de certaines dispositions sur la loi d'exception, notamment sur les procédures environnementales ET participatives s'appuyant ainsi sur ses retours de terrain.



J'espère que vous prendrez en compte mes observations.

Vous l'aurez compris, je suis CONTRE cet énième projet dans notre secteur.

Et je souhaite un avis défavorable de votre part.

Notre opposition aujourd'hui est un combat pour le vivant, pour la démocratie, pour l'avenir d'une humanité réconciliée avec la nature.

Le seuil d'acceptabilité est largement dépassé.

Merci de m'avoir lue.

pour SAPE

